CIRCULAIRE DE RENTREE
ANNEE SCOLAIRE 2022 – 2023
LYCEE

- **Circulaire de rentrée**
- **Annexe au Règlement Intérieur**

Document à remettre au professeur principal la semaine de la rentrée :

- **Fiche de renseignements pré-remplie**

(à télécharger sur "École Directe" et à corriger en rouge, le cas échéant)

Cette fiche sera téléchargeable à partir du 06/09/22.

Pour toute modification administrative et comptable en cours d'année, se rapprocher du secrétariat d'élèves.

La rentrée scolaire 2022 /2023 est fixée au jeudi 1 septembre 2022 :

- **Classes de 1er: 09h00 à 12h00**
- **Classes de Tle: 10h00 à 12h00**
- **Classes de 2nde: 13h00 à 17h00 maximum**

Les cours démarrent le vendredi 02 septembre 2022 selon l'emploi du temps de chaque classe.

Les pensionnaires devront se présenter à l'internat, le jeudi 01 septembre, une **heure** avant la rentrée des classes.

INFORMATIONS :

- **Restauration :** Les cartes de cantine sont valables pour l'ensemble de la scolarité. Il faut en prendre soin, ne pas les dégrader. **Elles sont rechargeables sur le site Ecole Directe, le solde devant toujours être positif. Par mesure de sécurité aucun repas ne pourra être pris en dehors des lieux de restauration.**

- **Transports scolaires :** Les informations sont à votre disposition sur le site de la CTPM et du Conseil Général.

- **Psychologue scolaire** : Tout élève peut, à sa demande, rencontrer la psychologue scolaire. Tout éventuel suivi à mettre en place ne se fera **qu'avec l'autorisation des parents et l'accompagnement du BVS**.

- **Horaires des cours : Pour toutes les classes,** l'emploi du temps sera remis aux élèves le jour de la rentrée. Les cours sont assurés du lundi matin au vendredi soir, pas de cours les mercredis après-midi et samedis matin.

- **Entrées et sorties des élèves :** Nous rappelons aux élèves et à leurs parents que les entrées et sorties s'effectuent exclusivement par le grand portail en bois, uniquement aux heures d'ouverture affichées dans l'établissement. **Aucun passage d'élève ne sera autorisé par la réception sans avis préalable du BVS**.

- **Comptabilité :** Les inscriptions à la pension ou à la demi-pension sont valables pour le trimestre entier. Il n'est donc pas possible de changer de régime en cours de trimestre.

- **Tablettes / IPAD** : Le déploiement de l'IPAD fera l'objet d'une charte distribuée le jour de la rentrée.

Annexe au règlement intérieur

I) Gestion des absences

- Le jour de l'absence de l'élève, un sms sera envoyé aux numéros communiqués par les responsables légaux. Si aucune justification téléphonique n'est donnée dans la journée, un mail de rappel sera envoyé. Une justification sera alors demandée pour une reprise des cours (via Ecole Direct onglet Vie Scolaire ou mail au BVS). Si aucun justificatif d'absence de l'enfant n'a été donné dans les 2 jours qui suivent, l'élève ne pourra rentrer en cours.
- Toute demande d'autorisation d'absence sera suivie par un mail d'accusé de réception à la famille (Merci de communiquer au BVS tout changement d'adresse mail). Si un élève falsifie un billet d'autorisation d'absence, il se verra alors sanctionner d'un avertissement.

II) Retard en cours

- Un élève se présentant, à 4 reprises dans le mois, en retard à la première heure de cours du matin ou de l'après-midi, se retrouvera alors en Travaux Citoyen. Au bout de 8 retards cumulés, il ne pourra rentrer en cours et attendra au foyer la prochaine heure.

III) Entrée et sortie de l'établissement

- Le portail étant fermé à toutes les heures, les élèves ne pourront sortir ou entrer uniquement qu'à l'ouverture de ce dernier. Les sorties exceptionnelles ne se feront par l'accueil que lorsque l'élève est malade ou en cas de rdv médical. Il sera alors accompagné d'un parent (sauf élève majeur).

Les élèves devront faire preuve de ponctualité pour accéder à l'établissement ou en sortir.

IV) Charte des devoirs

Dans le cadre de la lutte contre la fraude et afin de prévenir tout acte illégal, injuste et grave de conséquences, l'Équipe Pédagogique et la Direction ont décidé que :

- Tout matériel non autorisé, ainsi que les sacs ou cartables doivent être déposés à l'endroit indiqué par le responsable de salle. Les téléphones portables, tablettes et montres connectées doivent être éteints et rangés dans les sacs ou remis au surveillant de l'épreuve.
- Tout contact verbal ou physique avec un autre élève sera considéré comme une tentative de fraude.
- Les élèves rejoindront leur place 5 minutes avant le début de l'épreuve, garderont le silence et ne commenceront à écrire qu'après la distribution du sujet.

Si une fraude est constatée par le(s) surveillant(s) :

- Elle entraîne la nullité de l'épreuve, la copie est immédiatement relevée et la note prise en compte par l'enseignant de la matière concernée pour le calcul de la note trimestrielle.

- Un avertissement "Discipline" sera attribué au fraudeur.

Tout élève de l'établissement se doit d'avoir pris connaissance de cette annexe.

CPE du Lycée Saint louis de Gonzague

M. CHECHIN Pierre-François